



MUNICIPALITÉ DE PADOUE

215, rue Beaulieu

Padoue (Québec) G0J 1X0

Téléphone : 418 775-8188

<http://www.municipalite.padoue.qc.ca/>

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du 12 septembre 2022, tenue à 20 h 03 à la salle municipale, sise au 215, rue Beaulieu.

Sont présents :

Monsieur	Martin Poisson	Conseiller, siège no 1
Monsieur	Pierre Lévesque	Conseiller, siège no 2
Madame	Marie-Ève Rioux	Conseillère, siège no 3
		Vacant, siège no 4
Monsieur	Rock Bérubé	Conseiller, siège no 5

Madame Sonia Dussault, conseillère no 6 est absente.

Le tout formant quorum sous la présidence de madame Jennifer Laflamme, maire.

Madame Line Fillion, directrice-générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

1. MOT DE BIENVENUE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-12-09-22 Sur la proposition de Martin Poisson et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

3. ADMINISTRATION

3.1. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

L'adoption du procès-verbal du 1^{er} août 2022 est remis au mois prochain.

3.2. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

02-12-09-22 Il est proposé par Marie-Ève Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les comptes présentés soient acceptés et que la greffière-trésorière soit autorisées à faire le paiement pour un total de 69 228.29 \$.

Adoptée

3.3. COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ

03-12-09-2022 Il est proposé par monsieur Rock Bérubé et résolu à la majorité des membres présents d'autoriser madame Line Fillion, directrice générale, s'assister au colloque de zone de l'ADMQ au coût de 60.00\$ et de défrayer pour les frais de déplacement.

Adoptée

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1. ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE ET DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ 2022-2027

ATTENDU QUE

conformément à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4), la MRC de La Mitis doit adopter et soumettre son projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2022-2027 (le « Schéma révisé 202-20167 ») à la ministre de la Sécurité publique pour approbation ;

- ATTENDU QUE** la MRC de La Mitis doit soumettre le projet du schéma à la consultation de la population de son territoire ;
- ATTENDU QU'** en vertu des pouvoirs conférés à la ministre de la Sécurité publique par l'article 21 de la Loi sur la sécurité incendie, elle pourra délivrer l'attestation de conformité pour le Schéma révisé 2022-2027 de la MRC de La Mitis ;
- ATTENDU QUE** les dispositions prévues à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma doit procéder à l'adoption du plan de mise en œuvre prévu au projet définitif de Schéma révisé 2022-2027 ;
- ATTENDU QUE** les membres du conseil de la municipalité de Padoue ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2022-2027 ;
- ATTENDU QUE** la recommandation du comité de révision du schéma de couverture de risques 2022-2027 daté du 19 juillet 2022 ;

POUR CES MOTIFS :

04-12-09-2022 Il est proposé par monsieur Martin Poisson et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE** le conseil municipal de la municipalité de Padoue adopte le plan de mise en œuvre et le projet du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2022-2027 de la MRC de La Mitis.
- QUE** le conseil municipal adopte le plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2022-2027 de la MRC de La Mitis.
- QUE** ladite résolution soit transmise à la MRC de La Mitis aux fins d'une demande d'attestation de conformité à la ministre de la Sécurité publique.

Adoptée

5. TRAVAUX MUNICIPAUX

5.1. RÉPARATION DE LA GLISSADE JAUNE

La glissoire jaune sera enlevée et les marches sécurisées pour empêcher l'utilisation.

5.2. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'ACHAT DE PROPANE

- CONSIDERANT QUE** deux soumissions ont été reçues ;
- CONSIDERANT QUE** la compagnie Sonic Propulse Énergies offre un prix de 0.6240 \$;
- CONSIDERANT QUE** la compagnie Supérieur Propane offre un prix de 0.6477 \$;

POUR CES MOTIFS :

05-12-09-2022 Il est proposé par madame Marie-Ève Rioux et résolu à la majorité des membres présents d'accepter la soumission de Sonic Propulse Énergies étant la soumission la plus basse.

Adoptée

5.3. ACHAT DE BOTTE DE TRAVAIL HIVERNALE

06-12-09-2022 Il est proposé par monsieur Pierre Lévesque et résolu à la majorité des membres du conseil présents d'autoriser un montant maximal de 250.00 \$ pour l'achat de botte de travail hivernale.

Adoptée

6. URBANISME

Une demande de rencontre sera envoyée à Monsieur Lagacé pour le 29 septembre 2022.

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1. UTILISATION DES LOCAUX, TERRAINS, GÉNÉRATRICE ET CAMION DE LA MUNICIPALITÉ

07-12-09-2022 Il est proposé par monsieur Martin Poisson et résolu à la majorité des membres présents d'autoriser:

- Utilisation des locaux de l'édifice municipal, sauf le local 111, pour les rencontres, la préparation et le rangement lors de l'activité « Halloween à Padoue », ainsi que les bords des terrains municipaux. La génératrice et le camion seront aussi utilisés lors de la soirée du 29 octobre.

Adoptée

8. VIE COMMUNAUTAIRE

8.1. RAPPORT DES ÉLUS

8.2. POINT DE SUIVI DES COMITÉS

- 8.2.1. *Défi-Relance* :
- 8.2.2. *Fabrique* : aucune rencontre
- 8.2.3. *Patrimoine* : aucune rencontre
- 8.2.4. *Économie sociale* : aucune rencontre
- 8.2.5. *MADA et la table d'harmonisation en loisir des aînés* :
- 8.2.6. *Madame Marie-Ève Rioux donne le compte-rendu de madame Lucette Algerson*
- 8.2.7. *CCU* : aucune rencontre.
- 8.2.8. *Infrastructure* : PAVL, volet accélération
- 8.2.9. *Intermunicipal* : madame le maire fait un compte-rendu de la rencontre du 17 août,

9. PÉRIODE DE QUESTION

La période de questions est respectée pour le contribuable présent.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

08-12-09-22 Il est proposé par monsieur Rock Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers de levée la séance, il est 21 h 53, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée

DocuSigned by:



DEC3FF2C53D94E8...
Jennifer Laflamme, mairesse